

Eu égard aux bons effets que cet instrument a eu sur les relations commerciales entre nos deux pays, je suis autorisé à répondre à Votre Excellence que sa proposition de renouvellement est agréée.

En conséquence, la présente Note et la vôtre dont il est question ci-dessus constitueront entre le Gouvernement vénézuélien et le Gouvernement canadien un accord renouvelant jusqu'au 11 octobre 1960, soit pour un an, et aux mêmes conditions, le *modus vivendi* qui fut signé le 11 octobre 1950*.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute et très distinguée considération.

Dieu et la Fédération

Miguel Angel Burelli Rivas

* Recueil des Traités 1950 n° 16.

Signed at Washington May 22, 1959

In force July 27, 1959

ACCORD ATOMIQUE

Accord entre le CANADA et les
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Signé à Washington, le 22 mai 1959

En vigueur le 27 juillet 1959

QUEEN'S PRINTER AND
Controller of Stationery | IMPRIMERIE DE LA REINE
Ottawa, 1959